



COMMUNE DE CORCELLES

Près Payerne

**MUNICIPALITE**

Tél. 026/660.25.62

Fax 026/660.17.76

[commune@corcelles.ch](mailto:commune@corcelles.ch)

1562 Corcelles, le 23 mars 2022

**AU CONSEIL COMMUNAL DE  
CORCELLES/Payerne**

***PREAVIS N° 04/2022***

**Demande d'un crédit d'études :**

- Mise en séparatif et assainissement des infrastructures - Rive droite de l'Arbogne et secteur des Condémines
- Requalification de l'espace routier, mise en séparatif et remplacement de la conduite d'eau - Secteur Bitternaz

---

**Nomenclature :**

EU-EC : eaux usées et eaux claires

STEP : station d'épuration

PGEE : plan général d'évacuation des eaux

PDDE : plan directeur de distribution d'eau

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**1. PREAMBULE**

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour l'octroi d'un crédit d'étude pour l'assainissement des infrastructures de divers secteurs situés sur la rive droite de l'Arbogne et du secteur des Condémines, ainsi que pour une requalification de l'espace routier sur l'axe de Bitternaz.

Ces projets s'inscrivent dans la planification de la mise en séparatif progressive du réseau des collecteurs communaux, visant à terme à éliminer l'apport d'eaux claires parasites à la STEP, ceci conformément à notre PGEE. De plus, le projet de la STEP régionale de l'Eparsé à Payerne nous pousse à réaliser un maximum de travaux de mise en séparatif afin de réduire drastiquement les eaux claires parasites, facteur déterminant pour réduire le taux de la clé de répartition communale liée aux frais de fonctionnement de la future STEP susmentionnée.

En plus de l'assainissement des infrastructures, sises sous la route de Bitternaz, l'espace routier de cet axe sera entièrement requalifié. Le but étant d'y créer « un centre du village plaisant pour la population » en y intégrant des aménagements permettant de réduire la vitesse des usagers de la route et de créer des espaces de verdure.

## 2. DONNEES DE BASE

En plus des normes et directives professionnelles en vigueur pour ce type de projet, les documents suivants serviront de base à l'établissement de ces études, soit :

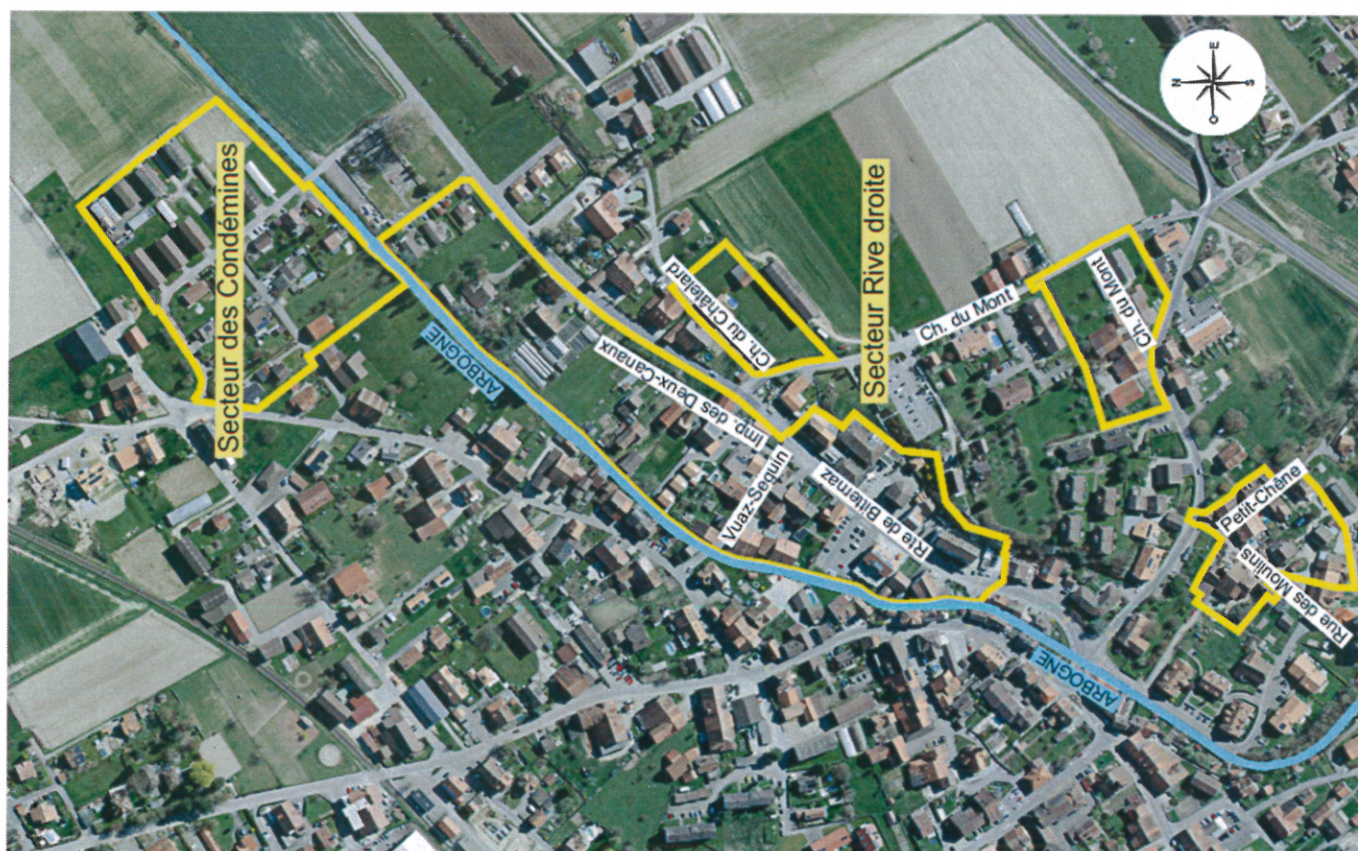
- Cadastre des réseaux souterrains de la Commune de Corcelles-près-Payerne et de tiers.
- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), établi par le bureau RWB en 2006.
- Plan général d'affectation et son règlement (RPGA), établi par le bureau Fischer et Montavon SA en 2007.
- Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), établi par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA en 2008.
- Les normes suisses de l'association suisse des professionnels de la route et des transport (VSS).
- Le diagnostic de sécurité réalisé par le bureau RWB en 2006.

## 3. OBJET DU PREAVIS

### **Rive droite de l'Arbogne et secteur des Condémines**

Mise en séparatif et assainissement des infrastructures.

*Les divers périmètres compris dans l'étude :*



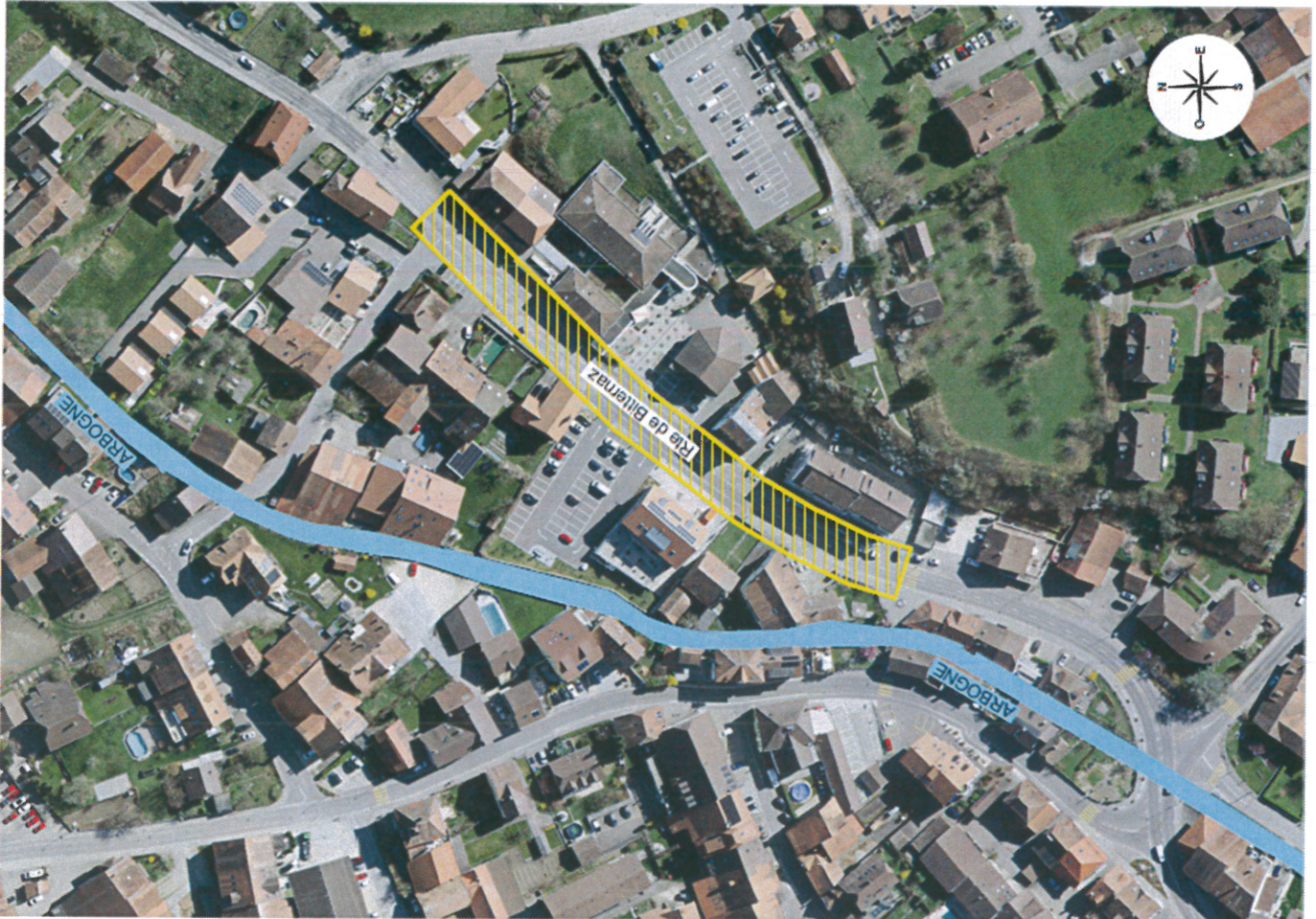
L'étude permettra de définir dans ces secteurs :

- Les travaux à réaliser pour assainir les infrastructures EU-EC en système séparatif.
- Les travaux à réaliser sur le réseau d'eau et de défense incendie selon le PDDE.

## **Route de Bitternaz**

Requalification de l'espace routier, mise en séparatif et remplacement de la conduite d'eau.

*Le périmètre de l'étude :*



### Requalification de l'espace routier :

Il est prévu que le bureau d'ingénieurs civils collabore avec un bureau comprenant des architectes-paysagistes qui sera choisi par la Municipalité, ceci afin de proposer une conception de l'espace routier répondant aux normes VSS tout en alliant un ensemble paysager de qualité.

### Mise en séparatif et remplacement de la conduite d'eau.

L'étude permettra de définir :

- Les travaux à réaliser pour assainir les infrastructures EU-EC en système séparatif.
- Les travaux à réaliser sur le réseau d'eau et de défense incendie selon le PDDE.

## **4. COÛTS DES ETUDES**

Les montants prévus pour ces études se basent sur des offres reçues du bureau Küng et Associés SA et se présentent de la manière suivante :

### **Rive droite de l'Arbogne et secteur des Condémines**

Phase SIA 31 « Avant-projet »	Fr.	8'000.00
Phase SIA 32 « Projet de l'ouvrage »	Fr.	22'000.00
Phase SIA 41 « Appels d'offres et proposition d'adjudication »	Fr.	10'000.00
Frais de reproduction	Fr.	1'600.00
Divers et imprévus (5 %)	Fr.	2'100.00
Total HT	Fr.	43'700.00
TVA de 7.7% (arrondi)	Fr.	3'300.00
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>47'000.00</b>

### **Route de Bitternaz**

Phase SIA 31 « Avant-projet »	Fr.	15'000.00
Phase SIA 32 « Projet de l'ouvrage »	Fr.	40'000.00
Phase SIA 33 « Procédure de demande d'autorisation »	Fr.	4'000.00
Phase SIA 41 « Appels d'offres et proposition d'adjudication »	Fr.	18'000.00
Honoraires pour le bureau d'architectes-paysagistes	Fr.	25'000.00
Frais de reproduction	Fr.	3'000.00
Divers et imprévus (5 %)	Fr.	5'300.00
Total HT	Fr.	110'300.00
TVA de 7.7% (arrondi)	Fr.	8'500.00
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>118'800.00</b>

**Coût total des deux études TTC** **Fr.** **165'800.00**

## 5. FINANCEMENT

Ces honoraires et frais sont inclus dans le plan des investissements avec le recours à l'emprunt. Ils sont englobés dans la position n° 4 « Rte de Bitternaz (EC, EU, EP, route) » ainsi que n° 6 « Deux-Canaux/Vuaz Séguin/Châtelard (EC, EC, EP, route) ».

Un nouveau compte, lié aux honoraires pour investissements futurs, sera créé au bilan de la comptabilité communale.

Au vu de l'importance des finances communales, qui se montent à Fr. 4'780'000.--, le financement de ces études se fera au travers des liquidités courantes.

## 5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal la nomination d'une commission pour étude et rapport sur cet objet. MM. Olivier Cherbuin et Pierre-André Rapin, municipaux responsables, sont à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

*En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :*

**Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis 04/2022, décide :**

### **Art. 1**

**D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 165'800.-- pour l'étude de mise en séparatif et assainissement des infrastructures - Rive droite de l'Arbogne et secteur des Condémines, ainsi que pour la requalification de l'espace routier, mise en séparatif et remplacement de la conduite d'eau - Secteur Bitternaz**

### **Art. 2**

**D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes pour financer cette étude.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.


### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE:**

La Syndique :

  
N. Rapin

(LS)

Le Secrétaire :

  
J.F. Pahud